

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces conditions règlent la relation contractuelle entre vous en tant qu'organisateur et la Brasserie Bodu GmbH, Lucerne (ci-après «Brasserie Bodu»).

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à la mise à disposition de salles de banquet et de séminaire ainsi qu'à toutes les prestations et livraisons connexes de la Brasserie Bodu à l'organisateur et aux participants. Seules les conditions générales de la Brasserie Bodu sont applicables. Les conditions de l'organisateur ne deviennent pas partie intégrante du contrat, même si elles ne sont pas expressément contestées.

2. OBLIGATIONS

Un contrat entre l'organisateur et la Brasserie Bodu est conclu lorsque:

- a) une offre de la Brasserie Bodu est confirmée par écrit par l'organisateur, ou
- b) une demande de l'organisateur est confirmée par écrit par la Brasserie Bodu.

Les modifications du contrat ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par la Brasserie Bodu.

2.1 OFFRES

Le délai d'acceptation des offres de la Brasserie Bodu est de 14 jours, sauf accord contraire. Passé ce délai, la Brasserie Bodu n'est plus liée par son offre. Elle se réserve le droit de retirer son offre avant l'expiration du délai pour de justes motifs. La Brasserie Bodu recommande, pour chaque réservation, de visiter les locaux proposés au préalable.

2.2 OPTIONS

Les options sont contraignantes pour les deux parties durant le délai convenu. Après expiration, la Brasserie Bodu se réserve le droit de disposer des dates et prestations réservées.

2.3 UTILISATION DES LOCAUX

L'organisateur transmet à la Brasserie Bodu, au plus tard 10 jours avant l'événement, le programme détaillé, les informations concernant l'aménagement des locaux, la nature et l'étendue des moyens techniques ainsi que toutes informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Les informations complémentaires demandées par la Brasserie Bodu doivent également être fournies.

Si les horaires convenus de début ou de fin de l'événement sont modifiés, les frais en résultant peuvent être facturés par la Brasserie Bodu, sauf si la responsabilité lui incombe.

3. CONDITIONS D'ANNULATION

3.1 MANIFESTATIONS

3.1.1 MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

L'organisateur est tenu d'informer la Brasserie Bodu des changements du nombre de participants le plus tôt possible. La Brasserie Bodu s'efforce, dans la mesure du possible, d'attribuer les réservations non utilisées à d'autres clients aux mêmes conditions. Si cela réussit, aucun frais n'est facturé à l'organisateur.

Le nombre exact de participants doit être communiqué par écrit à la Brasserie Bodu au plus tard 12 heures avant la manifestation. Ce nombre constitue la base de facturation. Si plus de participants que prévu assistent à la manifestation, le nombre réel sera facturé.

En cas de réduction du nombre de participants par rapport à la confirmation initiale, la Brasserie Bodu facture un montant de CHF 50.- pour chaque participant absent.

La Brasserie Bodu garantit la fourniture des prestations convenues pour un maximum de 5 % de participants supplémentaires aux conditions prévues. En cas d'écart supérieur à 5 %, la Brasserie Bodu est en droit de réajuster les prix et, si nécessaire, de mettre d'autres locaux à disposition.

3.1.2 ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Les annulations de manifestations doivent être communiquées à la Brasserie Bodu le plus tôt possible et par écrit. En cas d'annulation complète par l'organisateur, les frais suivants sont facturés:

jusqu'à 30 jours avant l'événement	frais administratifs et éventuelles prestations déjà fournies (dégustation de vins, repas d'essai, marchandises commandées), mais au maximum 25 % des prestations convenues
29 à 15 jours avant l'événement	50 % des prestations convenues
14 à 8 jours avant l'événement	75 % des prestations convenues
7 à 0 jours avant l'événement	100 % des prestations convenues

Si certaines prestations n'étaient pas encore définies au moment de l'annulation, un forfait allant jusqu'à CHF 300.- par personne peut être facturé.

4. APPORT DE NOURRITURE ET DE BOISSONS

L'organisateur n'est en principe pas autorisé à apporter des mets et boissons lors des manifestations. Les exceptions nécessitent une autorisation écrite de la Brasserie Bodu. Dans ces cas, une participation aux frais généraux (taxe de service) est facturée.

Pour le vin apporté, un droit de bouchon de CHF 45.- par bouteille de 75 cl est perçu. Pour les spiritueux, une taxe de CHF 60.- par bouteille est facturée.

5. DÉCORATION

Les fleurs et la décoration sont de la responsabilité de l'organisateur. La Brasserie Bodu peut volontiers recommander ses partenaires pour la décoration florale, leurs prestations étant facturées directement à l'organisateur.

Il est en principe interdit de fixer des objets aux plafonds ou aux murs. L'utilisation de matériaux décoratifs inflammables est interdite (protection incendie). Toute responsabilité est déclinée. D'éventuels frais de rénovation ou d'élimination sont facturés à l'organisateur.

6. PROLONGATION

L'heure de fermeture légale est fixée à 00h30 du lundi au dimanche. Dès que des tiers se plaignent des émissions sonores, ou que la satisfaction des autres clients est menacée, la Brasserie Bodu est en droit de donner des instructions à l'organisateur, lesquelles doivent être strictement respectées. Le non-respect de ces instructions peut entraîner la facturation de frais supplémentaires.

7. LOCATION EXCLUSIVE DE LA BRASSERIE BODU

Pour des raisons opérationnelles, la Brasserie Bodu ne propose pas de manifestations avec location exclusive.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures de la Brasserie Bodu sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation, sans déduction. Les prestations facturées sont réputées entièrement et correctement fournies si l'organisateur ne formule pas de réclamation dans le délai de paiement.

8.1 RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard, la Brasserie Bodu se réserve le droit de facturer les frais liés aux rappels, recherches d'adresse et contrôles de solvabilité, y compris les honoraires d'avocat. L'organisateur accepte expressément cette facturation, même si ces frais ne sont pas ou seulement partiellement remboursables selon la loi.

8.2 ACOMPTES

La Brasserie Bodu se réserve le droit d'exiger un acompte de 50 % des prestations convenues. Pour les réservations avec adresse de facturation à l'étranger ou provenant de l'étranger, un acompte de 100 % peut être demandé.

En cas de retard dans le paiement de l'acompte, la Brasserie Bodu est en droit de se retirer du contrat conformément au chiffre 7 des présentes conditions générales. L'acompte est imputé sur les frais visés au chiffre 3 des présentes conditions.

9. RÉSILIATION PAR LA BRASSERIE BODU

La Brasserie Bodu est en tout temps en droit de se retirer du contrat pour de justes motifs. Ces motifs incluent notamment: prescriptions ou interdictions officielles, questions de sécurité, cas de force majeure ainsi que toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans ces cas, la Brasserie Bodu assiste l'organisateur dans la recherche de capacités de remplacement appropriées.

La Brasserie Bodu peut également résilier le contrat dans les cas suivants:

- a) lorsqu'il existe des motifs sérieux de penser que la manifestation ou ses participants menacent le bon déroulement des activités, la sécurité ou la réputation de la Brasserie Bodu ou de ses clients
- b) lorsqu'il s'avère que la manifestation a été réservée sur la base d'informations trompeuses ou fausses concernant des faits essentiels ou pour un autre but que celui communiqué
- c) lorsque des tiers impliqués dans l'organisation de la manifestation à la demande de l'organisateur sont empêchés, totalement ou partiellement, de fournir leurs prestations

La Brasserie Bodu déclare la résiliation dès qu'elle a connaissance des motifs justifiant celle-ci et en informe immédiatement l'organisateur. Dans tous ces cas, l'organisateur ne peut faire valoir aucune demande de dommages-intérêts contre la Brasserie Bodu.

10. SYSTÈME DE RÉSERVATION ALENO

Afin de pouvoir recevoir et gérer des demandes de réservation en ligne via notre site Internet, nous utilisons le système de gestion de restaurant aleno, proposé par la société aleno AG ayant son siège en Suisse.

L'utilisation d'aleno nous permet d'enregistrer électroniquement des informations personnelles concernant nos clients («données clients»). Ces données incluent:

prénom et nom
numéro de téléphone et adresse e-mail
nombre de personnes, heure et date de la visite souhaitée
adresse de domicile (facultatif)
raison sociale (facultatif).

La collecte de ces données nous permet de traiter votre demande de réservation, de garantir que la table souhaitée est bien réservée à votre nom et de pouvoir vous contacter si nécessaire.

La base juridique de l'utilisation d'aleno pour la collecte électronique des réservations réside dans la sauvegarde de nos intérêts légitimes conformément à l'art. 6, al. 1, let. f du RGPD.

Les données clients collectées ne sont pas automatiquement supprimées après la réalisation de la réservation, mais utilisées pour la création d'un profil client personnel. Vous trouverez de plus amples informations sur le profil client au chiffre [15] ci-dessous.

Vous avez le droit de demander à tout moment la suppression de vos données. Si la suppression intervient avant la date de la réservation, celle-ci est automatiquement annulée.

11. COLLECTE DES DONNÉES DE CARTE DE CRÉDIT POUR LES RÉSERVATIONS

Les demandes de réservation en ligne ne deviennent contraignantes qu'après confirmation par e-mail ou par téléphone de la table, de la date et de l'heure. Afin de s'assurer qu'aucun dommage ne résulte d'une absence non excusée, nous nous réservons le droit d'exiger une carte de crédit à titre de garantie de paiement. À cette occasion, nous collectons les informations suivantes («informations de paiement»). Lorsque vous saisissez vos informations de paiement lors d'une demande de réservation en ligne, celles-ci sont automatiquement anonymisées par aleno. Il en résulte que les informations de paiement ne constituent pas des données personnelles au sens de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) ou du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les informations de paiement sont en outre transmises directement à l'hébergeur de la société aleno AG. Pour cette raison, nous n'avons pas accès aux informations de paiement anonymisées et ne les enregistrons pas dans notre système.

12. RESPONSABILITÉ

- a) L'organisateur est responsable du montant total de la facture, y compris des prestations utilisées par ses collaborateurs, auxiliaires et participants. Les exceptions doivent être convenues par écrit.
- b) L'organisateur est responsable de tous les dommages et pertes causés à la Brasserie Bodu par lui-même, ses collaborateurs, auxiliaires ou participants. La preuve de faute n'est pas nécessaire. La Brasserie Bodu peut exiger de l'organisateur des garanties appropriées (par ex. assurances, cautions, garanties bancaires).
- c) La Brasserie Bodu décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages aux objets apportés par l'organisateur, ses collaborateurs, auxiliaires ou participants. Ceci vaut également pour les véhicules stationnés sur les places de parc.
- d) Dans la mesure où la Brasserie Bodu met à disposition ou procure auprès de tiers des installations techniques ou autres pour l'organisateur, elle agit au nom et pour le compte de l'organisateur. Celui-ci est responsable d'un usage soigneux ainsi que de la restitution et libère la Brasserie Bodu de toute prétention de tiers résultant de cette mise à disposition.
- e) Par ailleurs, la Brasserie Bodu n'est responsable qu'en cas d'intention ou de négligence grave.

13. DISPOSITIONS FINALES

Les modifications ou compléments du contrat, des accords supplémentaires ou des présentes conditions générales doivent être établis par écrit. Cela vaut également pour la renonciation à l'exigence de la forme écrite. Les modifications unilatérales de l'organisateur sont nulles.

Le lieu d'exécution et de paiement est le siège de la Brasserie Bodu. Le for exclusif pour tout litige concernant le rapport contractuel ou sa formation, les accords supplémentaires ou les présentes conditions générales est Lucerne. Le droit suisse est applicable.

Les annonces dans les médias mentionnant l'événement réservé à la Brasserie Bodu nécessitent l'accord écrit préalable de la Brasserie Bodu.

Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont nulles ou invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Elles sont remplacées par une disposition valable qui se rapproche le plus possible de l'esprit et du but de la disposition invalide. Pour le surplus, le Code suisse des obligations s'applique.

Lucerne, octobre 2025